

Extraits de spectacles à la 58^e Bourse Suisse aux Spectacles 2017 de la KTV ATP

Généralités

Depuis 1975, la Bourse Suisse aux Spectacles est la rencontre la plus importante dans le domaine des arts de la scène suisses. Organisée par la KTV ATP – Association artistes – théâtres – promotion, Suisse, elle se tient chaque année au printemps, au Centre de Culture et de Congrès KKThun. Elle permet aux artistes, aux programmeurs, aux agences, aux médias et au public de se rencontrer. La Bourse Suisse aux Spectacles offre, en tant que salon professionnel, une fenêtre sur les arts de la scène contemporains nationaux et internationaux. Le programme comprend des créations scéniques des genres les plus variés, issues de toutes les régions linguistiques de Suisse, ainsi que des productions étrangères.

Les artistes peuvent déposer leur candidature pour présenter un extrait de 20 minutes de leur spectacle à la Bourse Suisse aux Spectacles. La candidature doit être accompagnée d'un dossier complet par voie électronique (voir paragraphe «Dossier»). Pour présenter un extrait de spectacle à la Bourse Suisse aux Spectacles, les artistes doivent adapter leurs conditions techniques aux exigences des fiches techniques des différentes scènes (fiches techniques sous www.boursesuisseauxspectacles/informations/technique-1). Le décor prévu dans le dossier de candidature est considéré comme un composant intégral du spectacle. Pendant la Bourse Suisse aux Spectacles, le temps de montage et d'installation du décor à disposition est en règle générale très court. Le décor doit être adapté à ces conditions particulières.

Les artistes qui seront invités pour une courte présentation à la Bourse Suisse aux Spectacles doivent impérativement présenter un extrait du spectacle figurant dans le dossier de candidature. Le non-respect de cette directive induira l'impossibilité de redéposer une candidature pendant trois ans.

Dates et délais

La 58^e Bourse Suisse aux Spectacles se déroulera du jeudi 20 au dimanche 23 avril 2017 au Centre de Culture et de Congrès KKThun

Le délai de remise des dossiers, de paiement des cotisations et des taxes d'inscription est fixé au **samedi 10 septembre 2016**.

Les commissions de sélection examinent les dossiers jusqu'à fin novembre 2016. En général, les membres des commissions de sélection n'ont pas la possibilité de voir tous les spectacles sur scène, d'où l'importance de présenter un dossier très complet.

Les commissions de sélection prendront leurs décisions en décembre 2016. Elles seront ensuite transmises sans délai aux artistes.

Sélection

Des commissions de sélection indépendantes, formées de professionnels, mettent sur pied un programme intéressant et diversifié à partir des dossiers qui leur ont été soumis. Ce programme comprend des spectacles des arts de la scène contemporains suisses et internationaux. Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation :

- Qualité du contenu : Originalité, créativité, conception, pertinence et réflexion de la matière, fil rouge, authenticité, sérieux
- Qualité formelle : Originalité, innovation, authenticité, utilisation consciente des moyens
- Professionnalisme : Formation ou expérience, prestation travaillée (présence, nuance dans le jeu, expression orale)
- Formation artistique : Continuité, potentiel

Les commissions de sélection décident en définitive des extraits de spectacles retenus pour une présentation à l'occasion de la Bourse Suisse aux Spectacles, et elles fixent également la durée et l'heure de passage, ainsi que la scène sur laquelle ils auront lieu. Les commissions de sélection ne sont fondamentalement pas tenues de commenter ni de justifier leurs décisions. [Les trois jours de la Bourse Suisse aux Spectacles sont à réserver jusqu'à mi-janvier environ, date de finalisation de la programmation. Dans l'intérêt d'un programme attrayant, les souhaits de programmation ne pourront pas être pris en considération.](#)

Les commissions de sélection ne peuvent retenir que des spectacles qui remplissent les conditions suivantes :

- Dossier complet par voie électronique, envoyé dans les délais.
- Affiliation à la KTV ATP et cotisation payée.
- Taxe d'inscription de 50 francs ou 50 euros pour frais de dossier payée.
- Spectacle dont la première a lieu au plus tard le 31 octobre 2016.
- Artistes qui n'ont pas joué – à part au «Kleinkunst Special» 10 x 10 – lors de la dernière édition de la Bourse Suisse aux Spectacles.

Dossier

Pour être en mesure de choisir quels extraits de spectacles seront présentés à la prochaine Bourse Suisse aux Spectacles, les commissions de sélection doivent disposer d'un dossier complet jusqu'au **10 septembre 2016**.

1. [Formulaire de candidature pour un extrait en ligne, rempli totalement :](#)
<http://www.bourseauxspectacles.ch/candidatures/extraits-de-spectacles/>
2. [Lien de la captation du spectacle dans son intégralité \(Vimeo, Youtube\)](#), qui doit avoir la longueur d'un spectacle en soirée, à mentionner dans le formulaire de candidature, extraits de spectacle et montages ne seront pas acceptés. Assurez-vous que les séquences vidéo soient à tout moment accessibles et qu'elles fonctionnent parfaitement. Merci d'utiliser le format suivant <http://www.domain.ch/exemple.html> et de mentionner le mot de passe si nécessaire.
3. [Dossier du projet PDF](#)
Nous vous prions de rassembler toute votre documentation dans un unique document PDF: description du projet, biographie(s), articles de presse, etc. Grandeur maximale du document: 8 MB.
4. [Photos](#)
Maximum 2 photos électronique en format JPG. Grandeur maximale admise : chaque photo 500 KB, résolution 800 x 800 DPI.
5. [Fiche technique PDF \(option\)](#)

Nous vous prions de rassembler toutes les informations dans un unique document PDF. Grandeur maximale du document: 2 MB.

Le formulaire de candidature dûment rempli est à envoyer jusqu'au **10 septembre 2016**.

[Taxe d'inscription, taxe de participation](#)

La taxe d'inscription est de 50 francs ou euros, payable lors de l'envoi du dossier. Pour les paiements : http://www.bourseauxspectacles.ch/wp-content/downloads/ueberweisungen_de_fr_it.pdf

Les artistes sélectionnés et invités à la Bourse Suisse aux Spectacles paient une taxe de participation de :

- Artistes de l'espace germanophone : 300 francs
- Artistes de l'espace francophone : 120 francs
- Artistes de l'espace italoophone : 50 francs

Les artistes non-sélectionnés pour la Bourse Suisse aux Spectacles reçoivent un bon qui sera accepté en guise de taxe d'inscription et qui leur permettra de poser une nouvelle fois leur candidature dans les cinq prochaines années.

KTV ATP
2016